

LES SOCIALISTES DISENT NON à LA SEMAINE DE 86 HEURES POUR LES ROUTIERS

Le Groupe Socialiste, soutenu par une forte mobilisation syndicale, a défié toutes les prévisions en remportant en mai 2009 le soutien de la majorité du Parlement européen pour rejeter une proposition de la Commission européenne visant à réviser la Directive sur le temps de travail dans le domaine des transports routiers. La législation soumise à examen, soutenue par le PPE et la présidence tchèque aurait pu aboutir à une semaine de 86 heures de travail pour les chauffeurs routiers. Malgré cela, le Parlement européen a soutenu par 332 voix contre 307 notre amendement socialiste visant à rejeter la proposition de Directive.

Ce vote du Parlement européen signifie que la Directive actuelle (15/2002) s'appliquera désormais de manière égale aux routiers salariés ou travaillant à leur compte, de manière à mettre fin aux dangers potentiels à la fois en matière de sécurité routière mais également de santé au travail que représentent des routiers exténués au volant de camions sur nos routes. Les syndicats de toute l'Europe ont salué ce vote comme une grande victoire.

"Pour nous, il est essentiel que tous les opérateurs de transports routiers soient traités de la même manière ", a déclaré Stephen Hughes, porte-parole du Groupe socialiste sur les questions de politique sociale. "Quand la santé des travailleurs et la sécurité routière sont en jeu, chacun doit être traité sur un pied d'égalité. L'adoption de la proposition de la Commission aurait créé une discrimination inacceptable entre les routiers salariés qui sont protégés par la législation européenne, et les personnes travaillant à leur compte. Cela aurait ouvert la porte au dumping social.", a ajouté Mr Hughes.

Résultat du vote final

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	22	10	200	89	1	1
PSE	187	100	0	0	0	0
ALDE	18	26	50	70	3	4
V/ALE	38	99	0	0	1	1
GUE	32	100	0	0	0	0
IND/DEM	1	1	12	99	0	0
NI	16	70	7	30	0	0
UEN	18	56	14	43	1	1